

## Séance du conseil municipal du 2 février 2015

### COMPTE RENDU

**Présents** : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – REY E. – BRUN R. – BONNETON A. – BOSSY C. – COUDERT C. – DENAUD K. – FINAND MONDUEL C. – LAI A. – LETY S. – MILAN Y. – PERRIOLAT C. –

**Absents ou excusés**: BOUCHE C. – SOLETY E.

**Secrétaire de séance**: MILAN Y.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Chantal BOSSY.

Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2015

**Démission de Sébastien ACHARD** : Monsieur le maire fait part au Conseil de la démission de Sébastien ACHARD. La remplaçante est la suivante sur la liste « Epinouze pour Tous », c'est-à-dire Chantal BOSSY, qui le remplacera dans les commissions municipales : listes électorales et urbanisme et la commission intercommunales : environnement. Voté à l'unanimité.

Le changement sera également porté sur le tableau des indemnités aux élus. Voté à l'unanimité.

**DETR 2015** : Le dossier a été envoyé et déclaré complet. La DETR interviendrait en complément de la dotation cantonale 2014 et 2015, soit un cofinancement de 55% sur l'opération totale. La mairie demandera des précisions sur les modalités d'attribution et de choix entre les communes.

Réaménagement de la mairie en 3 tranches ; 1<sup>ère</sup> : rénovation salle des mariages et salle de réunion – 2<sup>ème</sup> : changement des huisseries – 3<sup>ème</sup> : salle des adjoints à l'étage. Total des travaux : 120 000 €.

Subvention : DETR à hauteur de 25 % + dotation du Conseil général 2014 accordée : 10 368 € + dotation du Conseil général 2015 : 25 055 €. Il reste à la charge de la commune 45 % des travaux.

Les travaux commenceront par la 2<sup>ème</sup> tranche : huisseries, ensuite la réfection des salles et pour finir la salle des adjoints à l'étage. Voté à l'unanimité.

En attendant une réponse de la Poste, une réflexion est menée en prévision du rapatriement du bureau de Poste à la mairie.

**Charges associatives** : Montant des charges = 17 273 € pour l'année 2013/2014 – la part associative (1/5<sup>ème</sup>) = 3 455 €. Montant de l'heure forfaitaire : 34.564 €/heure sera répercuté aux associations en fonction du nombre d'heure d'utilisation des locaux. Les modalités de calcul restent inchangées car les modalités de subventionnement 2014 sont restées les mêmes qu'en 2013. Voté à l'unanimité.

L'objectif est de travailler avec les associations pour faire des économies d'énergie qui pourront être répercutées sur les subventions ; sensibilisation des utilisateurs pour fermer les radiateurs, les lumières ...

Monsieur le maire a fait le tour des bâtiments entre autre au gymnase, une dizaine de thermostats qui ne fonctionnaient plus ont été changés, et donc peuvent être fermés.

Toujours dans les économies d'énergie, l'école a eu aussi un contrôle, des vannes des radiateurs sont à changer également. Le local des boules a un chauffage au sol qui ne nécessite pas d'être allumé constamment. Il est demandé au foot d'éteindre une partie des projecteurs quand les matchs ou entraînements sont finis (demande faite par courrier).

Il est envisagé de mettre des compteurs par associations – difficulté au gymnase.

**Éclairage public** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence a été restituée aux communes. Un devis a été demandé auprès de la Sté Mabboux et le SDED pour le dépannage, maintenance et gestion de l'éclairage public. Le devis de la Sté Mabboux a été retenu, dans un 1<sup>er</sup> temps parce qu'ils connaissent la commune (continuité avec la communauté de communes Rhône-Valloire). Entretien annuel : prévision de 3 visites annuelles, plan des installations avec mise à jour, nettoyage et vérification des appareils des 183 points lumineux, changement d'1/4 des lampes /an + les ampoules grillées.

Le SDED prévoyait un contrat de 8 ans (contre un an renouvelable pour Mabboux) et englobait l'investissement, qu'il fallait prévoir à l'avance pour un total de 26 889 €/an, contre 3 294 € (sans investissement) pour Mabboux.

L'attribution de compensation de la commune sera réévaluée, après étude par la CLECT.

Approbation de la convention : voté à l'unanimité.

**Réglementation de l'éclairage public** : une consultation a été faite auprès de la Sté Mabboux pour installer des horloges aux 12 coffrets d'éclairage public. Le devis s'élève à 2 820 € HT.

Un arrêté fixera les conditions d'extinction des lumières : par exemple, le week-end l'éclairage restera allumé à la gare et au village en raison des sorties des discothèques.

